



# Conseil économique et social

Distr. générale  
22 mars 2010  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

#### Rapports

**du Forum mondial de l'harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules  
sur sa cent cinquantième session  
(9-12 mars 2010)**

**du Comité d'administration de l'Accord de 1958  
sur sa quarante-quatrième session (10 mars 2010)**

**du Comité exécutif de l'Accord de 1998  
sur sa vingt-huitième session (10 et 11 mars 2010)**

et

**du Comité d'administration de l'Accord de 1997  
sur sa huitième session (11 mars 2010)**

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie		
Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules		
I. Participation.....	1	5
II. Déclarations faites à l'ouverture de la session .....	2–11	5
III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	12–13	7

IV.	Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour) .....	14-28	8
A.	Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2).....	14-22	8
B.	Programme de travail, documentation et calendrier des sessions pour 2010 .....	23-26	9
C.	Systèmes de transport intelligents (STI).....	27	10
D.	Suivi de la session du Comité des transports intérieurs .....	28	10
V.	Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour).....	29-46	10
A.	Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquantième session, 1 <sup>er</sup> -3 septembre 2009).....	29	10
B.	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-sixième session, 15-17 septembre 2009) .....	30	10
C.	Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-deuxième session, 6-9 octobre 2009).....	31	11
D.	Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (quatre-vingt-dix-septième session, 20-23 octobre 2009) .....	32	11
E.	Faits marquants des dernières sessions.....	33-45	11
1.	Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (quarante-sixième session, 8-11 décembre 2009) .....	33-36	11
2.	Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (cinquante-neuvième session, 12-15 janvier 2010).....	37-40	12
3.	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-septième session, 1 <sup>er</sup> -5 février 2010).....	41-44	12
4.	Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante et unième session, 15-17 février 2010) .....	45	12
F.	Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958.....	46	13
VI.	Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour) .....	47-63	13
A.	État de l'accord, des Règlements y annexés et des amendements y relatifs.....	47	13
B.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants.....	48-60	13
C.	Examen de projets de Règlements.....	61	14
D.	Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) .....	62	14
E.	Proposition d'amendements aux directives concernant les dispositions transitoires des Règlements annexés à l'Accord de 1958.....	63	15
VII.	Accord (mondial) de 1998 (point 5 de l'ordre du jour).....	64-66	15
A.	État de l'Accord, y compris l'application de son paragraphe 7.1 .....	64-66	15

VIII.	Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la procédure de transposition des Règlements et RTM adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour).....	67	15
IX.	Accord de 1997 (Contrôle technique périodique) (point 7 de l'ordre du jour) .....	68–69	15
	A. État de l'Accord.....	68–69	16
X.	Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour).....	70–79	16
	A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords .....	70	16
	B. Base de données électroniques pour l'échange de données concernant les homologations de type (DETA).....	71	16
	C. Méthode d'évaluation des véhicules écocompatibles .....	72	16
	D. Conférence sur les véhicules écocompatibles, tenue en novembre 2009, à New Delhi (Inde).....	73	17
	E. Organisation en juin 2010 d'une table ronde sur les changements climatiques et les transports .....	74	17
	F. Révision de la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).....	75	17
	G. Alignement des dispositions de la Convention de Vienne de 1968 sur celles des Règlements concernant les véhicules adoptés par le Forum mondial .....	76	17
	H. Première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière (Moscou, 18-20 novembre 2009).....	77	18
	I. Deuxième Conférence ministérielle mondiale sur l'environnement et l'énergie dans le secteur des transports.....	78	18
	J. Hommage à M. Akiba .....	79	18
XI.	Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour) .....	80	18
	Deuxième partie		
	Comité d'administration de l'Accord de 1958		
XII.	Constitution du Comité (point 10 de l'ordre du jour) .....	81	18
XIII.	Projets d'amendements à des Règlements existants – vote de l'AC.1 (point 11 de l'ordre du jour).....	82–83	19
	Troisième partie		
	Comité exécutif de l'Accord de 1998		
XIV.	Constitution du Comité (point 12 de l'ordre du jour) .....	84	23
XV.	Élection du Bureau pour l'année 2010 (point 13 de l'ordre du jour) .....	85	23
XVI.	Examen et mise aux voix de projets de Règlements techniques mondiaux et/ou de projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants, s'il y a lieu (point 14 de l'ordre du jour) .....	86	23
	A. Proposition de rectificatif 1 au Règlement technique mondial n° 6 (Vitrage de sécurité) .....	86	23

XVII.	Examen des Règlements techniques mondiaux à faire figurer dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles, s'il y a lieu (point 15 de l'ordre du jour).....	87	23
XXVIII.	Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM non réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 16 de l'ordre du jour).....	88	24
A.	Orientations concernant les prescriptions d'efficacité énoncées dans le RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions de motocycles (WMTC)).....	88	24
XIX.	État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 17 de l'ordre du jour).....	89–101	24
XX.	Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 18 de l'ordre du jour).....	102–106	26
A.	Choc latéral.....	102	26
B.	Compatibilité entre véhicules en cas de choc.....	103	27
C.	Systèmes de transport intelligents.....	104	27
D.	Techniques d'éclairage des routes.....	105	27
E.	Mannequins harmonisés pour choc latéral.....	106	27
XXI.	Proposition visant à élaborer de nouveaux RTM ou des amendements à des RTM existants, s'il y a lieu (point 19 de l'ordre du jour).....	107	27
XXII.	Nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 20 de l'ordre du jour).....	108	27
XXIII.	Les marques d'homologation dans les Règlements techniques mondiaux (point 21 de l'ordre du jour).....	109	28
XXIV.	Questions diverses (point 22 de l'ordre du jour).....	110	28
	Quatrième partie		
	Comité d'administration de l'Accord de 1997		
XXV.	Constitution du Comité et élection du bureau pour 2010 et questions diverses (points 23 et 24 de l'ordre du jour).....	111	28
Annexes			
I.	Liste des documents informels (WP.29-150...) distribués sans cote lors de la cent-cinquantième session.....		29
II.	État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles.....		31

## Première partie

### Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

#### I. Participation

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa cent cinquantième session du 9 au 12 mars 2010, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Les pays suivants y étaient représentés, conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1): Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Croatie, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse. Des représentants de l'Union européenne y ont également participé. L'Agence internationale de l'énergie (AIE), organisation intergouvernementale, était représentée, de même que les organisations non gouvernementales suivantes: Organisation internationale de normalisation (ISO); Organisation internationale des constructeurs d'automobile (OICA); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA)<sup>1</sup>; Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB); Association for Emissions Control by Catalysts (AECC); Consumers International (CI); Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA). À l'invitation du secrétariat, l'Organisation technique européenne du pneu et de la jante (ETRTO) a également participé à la session.

#### II. Déclarations faites à l'ouverture de la session

2. M<sup>me</sup> E. Molnar, Directrice de la Division des transports de la CEE a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux participants et en particulier aux représentants de l'Égypte, qui participaient pour la première fois aux travaux du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules. Elle a aussi accueilli avec satisfaction la participation du Directeur de la Division de la planification du Bureau des transports routiers du Ministère japonais des ressources foncières, des infrastructures, des transports et du tourisme.

3. La Directrice a indiqué qu'un nouveau poste P-3 dont le titulaire devrait avoir une expérience technique dans les domaines des changements climatiques et des transports avait été créé au secrétariat du WP.29. Ce titulaire mènerait des travaux relatifs aux spécifications applicables aux carburants et aux économies de carburant. La Directrice a remercié les membres du Forum mondial de l'aide qu'ils avaient apportée pour que le poste soit créé. Elle a ajouté que l'avis de vacance de poste correspondant serait publié dans de brefs délais et a invité les représentants à communiquer cette information aux candidats potentiels. Elle a en outre remercié l'Allemagne d'avoir financé un poste d'administrateur auxiliaire dont le titulaire a pris ses fonctions au secrétariat le 4 janvier 2010 et travaille sur

---

<sup>1</sup> Représentant aussi la Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

les systèmes de transport intelligents (STI). Elle a invité les autres pays à suivre l'exemple de l'Allemagne. Elle a ajouté que, en collaboration avec le Gouvernement italien, un projet de plan de route pour la mise en service de STI dans le transport intérieur serait prochainement distribué en vue de la formulation d'observations.

4. La Directrice a aussi expliqué que le Compte de l'ONU pour le développement avait décidé de financer un projet visant à mettre au point, en coopération avec les autres commissions régionales, une panoplie de moyens d'évaluation des émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur des transports intérieurs.

5. La Directrice a donné des informations sur les résultats de la session tenue peu de temps avant, du 23 au 25 février 2010, par le Comité des transports intérieurs. Elle a indiqué que le Comité avait demandé que l'on rationalise la coopération entre le Groupe de travail de la sécurité routière (WP.1) et le Forum mondial afin de trouver une solution concernant la compatibilité entre la Convention de Vienne de 1968 et les Règlements applicables aux véhicules élaborés par le Forum mondial. Elle a ajouté que le Comité jugeait nécessaire de mettre en service des STI dans tous les modes de transport intérieur et d'élaborer pour ce faire une feuille de route.

6. La Directrice a mis l'accent sur les résultats de la première Conférence sur la sécurité routière dans le monde, tenue à Moscou du 18 au 20 novembre 2009. Elle a confirmé que l'Assemblée générale des Nations Unies appuyait la déclaration ministérielle et le rôle des commissions régionales. Le Forum mondial a noté que l'Assemblée générale avait adopté une résolution par laquelle elle a proclamé la décennie 2011-2020 «Décennie d'action pour la sécurité routière».

7. La Directrice a informé le WP.29 de la prochaine conférence ministérielle qui se tiendrait à Leipzig durant la dernière semaine de mai 2010. Comme cette conférence sera consacrée aux transports et aux innovations, elle a souligné le rôle de chef de file que le Forum mondial jouerait en ce qui concerne les futures innovations dans le domaine des transports et a encouragé toutes les délégations intéressées à y apporter leur contribution.

8. La Directrice a remercié le Forum mondial pour ses préparatifs de la table ronde sur les changements climatiques et les transports, qui se tiendra à Genève le 24 juin 2010 durant la session du Forum mondial, et a invité toutes les délégations à participer à cette table ronde.

9. Enfin, la Directrice a indiqué que l'Organisation mondiale du commerce avait invité la Division des transports à présenter les activités du Forum mondial à son Comité des obstacles techniques au commerce

10. Le représentant de l'Égypte a annoncé que son pays avait engagé la procédure d'adhésion à l'Accord de 1958 et avait adopté 10 de ses Règlements en tant que normes nationales.

11. Le Forum mondial a noté que l'Organisation égyptienne pour la normalisation et le contrôle de la qualité (EOS) représenterait l'Égypte au sein du WP.29 et serait désignée comme service administratif compétent dans le contexte de l'Accord de 1958. Il a aussi noté que l'EOS avait commencé le processus de désignation des services techniques déjà accrédités par d'autres parties à l'Accord. Le représentant de l'Égypte a demandé aux services techniques intéressés de contacter l'EOS.

### III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/1082; document informel WP.29-150-01.

12. L'ordre du jour provisoire (ECE/TRANS/WP.29/1082) avec ses modifications (WP.29-150-01), a été adopté avec les changements ci-après:

- a) Ajout de nouveaux points:
  - 8.9 Deuxième Conférence ministérielle sur l'environnement et l'énergie dans le secteur des transports;
- b) Suppression des points 5.4.1 et 16.1 de l'ordre du jour;
- c) Ajout ou modification de références à des documents pour les points suivants:
  - 2.2 Insérer une référence au document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2010/24;
  - 4.2.5 Insérer une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2010/9/Corr.1;
  - 4.2.6 Insérer une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2010/57;
  - 4.2.9 Insérer une référence aux documents ECE/TRANS/WP.29/2010/3/Corr.1 et ECE/TRANS/WP.29/2010/3/Corr.2;
  - 4.2.10 Insérer une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2010/4/Corr.1;
  - 4.2.18 Insérer une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2010/58;
  - 4.2.24 Insérer une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2010/23/Corr.1;
  - 4.2.25 Insérer une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2010/54/Rev.1 et supprimer la référence au document ECE/TRANS/WP.29/2009/75;
  - 4.2.32 Insérer une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2010/29/Corr.1;
  - 4.2.40 Insérer une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2010/42/Corr.1;
  - 4.2.44 Insérer une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2010/56 et supprimer la référence au document ECE/TRANS/WP.29/2010/53;
  - 4.2.45 Insérer une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2009/76/Corr.2 et supprimer la référence au document ECE/TRANS/WP.29/2010/54;
  - 4.3.1 Insérer une référence aux documents ECE/TRANS/WP.29/2010/44 et Corr.1;
  - 8.5 Insérer une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2010/46/Corr.1;
  - 8.6 Insérer une référence aux documents ECE/TRANS/WP.29/2010/123/Corr.3 et Corr.4;

- 8.7 Insérer une référence aux documents ECE/TRANS/WP.1/2009/2, ECE/TRANS/WP.1/2010/1 et ECE/TRANS/WP.1/2010/2;
  - d) Points ou documents dont l'examen est reporté à une session ultérieure:
    - 4.2.5 Reporter l'examen de ce point;
    - 4.2.18 Reporter l'examen de ce point;
    - 4.2.24 Reporter l'examen des documents ECE/TRANS/WP.29/2010/23 et Corr.1 à une session ultérieure du GRE;
    - 4.3.1 Reporter l'examen de ce point;
    - 4.5 Reporter l'examen de ce point;
  - e) Modification de l'intitulé:
    - 4.2.22 Modifier comme suit l'intitulé du point et le titre du document ECE/TRANS/WP.29/2010/21: Proposition de rectificatif 1 au complément 4 à la série 03 d'amendements au Règlement n° 48.
    - 4.2.25 Modifier comme suit l'intitulé du point: Proposition de complément 3 à la série 05 d'amendements au Règlement n° 49 (...).
    - 17.4 Remplacer les références aux documents ECE/TRANS/WP.29/2009/48 et ECE/TRANS/WP.29/2009/49 par des références aux documents ECE/TRANS/WP.29/2010/48 et ECE/TRANS/WP.29/2010/49.
13. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des documents informels distribués pendant la session.

## **IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)**

### **A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2)**

14. La cent deuxième session du WP.29/AC.2, consacrée à la coordination et à l'organisation des travaux du Forum mondial, s'est tenue le 8 mars 2010, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Y ont participé les représentants de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni et de l'Union européenne.

15. Le WP.29/AC.2 a examiné l'ordre du jour provisoire de la session en cours du Forum mondial (ECE/TRANS/WP.29/1082) et a recommandé les modifications proposées au paragraphe 12 ci-dessus.

16. Le Comité de gestion (WP.29/AC.2) a étudié les questions juridiques qui avaient été soulevées lors de la session du Forum mondial de novembre 2009 au sujet du domaine d'application et des dispositions administratives des Règlements, de la reconnaissance mutuelle des homologations CEE, de l'élaboration de nouveaux règlements, ainsi que de la nécessité de modifier les directives concernant les dispositions transitoires contenues dans les Règlements (voir ECE/TRANS/WP.29/1079, par. 44, 60 et 65). Le WP.29/AC.2 va poursuivre l'examen de ces questions, ainsi que de celle du développement futur de l'Accord de 1958, à sa session de juin 2010.



17. Le Comité de gestion (WP.29/AC.2) a noté que le Secrétaire général, par la notification dépositaire CN.31.2010.TREATIES-1, avait indiqué que les notifications dépositaires seraient uniquement accessibles par voie électronique et que leur impression serait abandonnée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010. Il a été rappelé que toutes les notifications dépositaires étaient disponibles à l'adresse: <http://treaties.un.org> sous la rubrique «Notifications dépositaires (CNs)». Le secrétariat suivra cette manière de procéder pour les notifications concernant l'Accord de 1998. Le WP.29/AC.2 a recommandé aux Parties contractantes à l'Accord de 1998 de traiter leurs notifications à l'aide du système électronique mis au point par le secrétariat, en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unie (Section des traités).

18. Le secrétariat a fait savoir au Comité de gestion que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avait invité la Division des transports à présenter les activités du Forum mondial à son Comité sur les obstacles techniques au commerce (OTC) le 15 mars 2010. Le WP.29/AC.2 a recommandé au secrétariat de centrer son exposé sur les caractéristiques factuelles des Accords de 1958 et de 1998 en ce qui concerne l'harmonisation de la sécurité et des performances des véhicules en matière de respect de l'environnement et sa contribution à l'élimination des obstacles techniques au commerce.

19. Le WP.29/AC.2 a recommandé que le point 5.1 du projet d'ordre du jour soit examiné par le Forum mondial et que les points 5.2 à 5.5 soient examinés par le Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3).

20. Le WP.29/AC.2 a recommandé que le Forum mondial examine la question du développement de l'Accord de 1997 lors de sa session plénière et que le Comité d'administration (AC.4) de l'Accord ne se réunisse pas pendant la session en cours.

21. Le WP.29/AC.2 a examiné le projet d'ordre du jour de la cent cinquante et unième session du Forum mondial, prévue à Genève du 22 au 25 juin 2010. Durant cette session, l'après-midi du jeudi 24 juin 2010 sera consacré à la Table ronde sur les changements climatiques et les transports.

22. Le Forum mondial a adopté le rapport du WP.29/AC.2 sur sa cent deuxième session ainsi que les recommandations qui y figurent.

## **B. Programme de travail, documentation et calendrier des sessions pour 2010**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2010/1, ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2010/24; document informel WP.29-150-19/Rev.1.

23. Le Forum mondial a pris note du programme de travail et de la disponibilité de la documentation (ECE/TRANS/WP.29/2010/1). Les représentants du WP.29 ont été priés de revoir le programme de travail et de communiquer au secrétariat toute modification jugée nécessaire.

24. Le Forum mondial a décidé que la session du GRRF de septembre 2010 commencerait une demi-journée plus tôt (soit du 21 septembre au matin au 23 septembre après-midi) afin de permettre l'organisation de réunions de groupes informels, parallèlement à la session du GRRF proprement dite.

25. Le secrétariat a signalé qu'un nouveau modèle harmonisé de présentation de tous les documents entrerait en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010. Le document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2010/24 a été présenté à titre d'exemple de ce nouveau modèle. Le WP.29 a demandé à ses représentants et aux experts de ses groupes de travail subsidiaires d'utiliser ce modèle pour transmettre leurs nouveaux documents au secrétariat.

26. Le Forum mondial a noté que le secrétariat avait présenté au Comité des transports intérieurs la liste des groupes de travail informels travaillant en parallèle avec ses organes subsidiaires (WP.29-150-19). Une version révisée de ce document sera affichée sur le site Web du WP.29 (WP.29-150-19/Rev.1).

### **C. Systèmes de transport intelligents (STI)**

*Documents:* Documents informels WP.29-150-21 et WP.29-150-22.

27. Les coprésidents du groupe informel des systèmes de transport intelligents (STI) ont rendu compte des progrès accomplis par le groupe. Le document informel WP.29-150-21 renferme les principaux amendements qui ont été apportés aux lignes directrices relatives à l'établissement de prescriptions concernant les signaux d'avertissement à haute priorité (WP.29-150-22). Le Forum mondial a décidé de soumettre le document WP.29-150-22 à ses organes subsidiaires pour qu'ils l'examinent dans le détail lors de leur prochaine session. Par la suite, le WP.29 pourrait procéder à un examen final d'un document révisé à sa session de mars 2011.

### **D. Suivi de la session du Comité des transports intérieurs**

28. Le secrétariat a informé le WP.29 que le rapport de la soixante-douzième session du Comité des transports intérieurs serait disponible sous la cote ECE/TRANS/208. Il a ajouté que le Comité avait réaffirmé que l'Accord de 1997 pourrait jouer un rôle majeur dans l'amélioration de la sécurité routière dans les pays n'ayant pas établi de système de contrôle technique périodique et qu'il avait invité les pays à adhérer à l'Accord.

## **V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)**

### **A. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquantième session, 1<sup>er</sup>-3 septembre 2009)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRB/48.

29. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRB lors de la cent quarante-neuvième session (ECE/TRANS/WP.29/1079, par. 29 à 31) et a approuvé le rapport du GRB.

### **B. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-sixième session, 15-17 septembre 2009)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRRF/66.

30. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRRF lors de la cent quarante-neuvième session (ECE/TRANS/WP.29/1079, par. 32 à 35) et a approuvé le rapport du GRRF.

**C. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)  
(soixante-deuxième session, 6-9 octobre 2009)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/62.

31. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRE lors de la cent quarante-neuvième session (ECE/TRANS/WP.29/1079, par. 36 à 38) et a approuvé le rapport du GRE.

**D. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)  
(quatre-vingt-dix-septième session, 20-23 octobre 2009)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRSG/76.

32. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRSG lors de la cent quarante-neuvième session (ECE/TRANS/WP.29/1079, par. 39 à 43) et a approuvé le rapport du GRSG.

**E. Faits marquants des dernières sessions**

**1. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (quarante-sixième session,  
8-11 décembre 2009)**

33. La Présidente du GRSP a informé le WP.29 des résultats de la quarante-sixième session du GRSP (pour plus de détails, voir le rapport publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSP/46).

34. En ce qui concerne l'Accord de 1998, la Présidente du GRSP a indiqué que le GRSP avait décidé de reprendre l'examen d'une proposition de l'expert du Japon visant à incorporer les dispositions relatives à la jambe d'essai piéton souple (Flex-PLI) dans la phase 2 du RTM. Elle a indiqué que l'expert de l'OICA avait demandé que l'on trouve une solution pour que la transition entre la jambe d'essai actuelle et la Flex-PLI se passe sans heurts et de manière harmonisée, tandis que l'expert des États-Unis d'Amérique avait rappelé que, même dans son préambule, l'Accord de 1998 ne prévoyait pas l'application de dispositions transitoires. Comme la question des dispositions transitoires avait des incidences juridiques, le GRSP a décidé de demander l'avis de l'AC.3, à sa session de mars 2010 (voir par. 90 ci-dessous).

35. S'agissant des chocs latéraux, la Présidente du GRSP a indiqué que la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) avait proposé d'inclure les activités d'harmonisation concernant les mannequins d'essai de choc latéral dans le programme de travail de l'AC.3 et demandé la création d'un groupe informel qui serait chargé de la question. Elle a ajouté que le GRSP avait approuvé l'initiative des États-Unis d'Amérique et décidé de reprendre l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa session de mai 2010, après que l'AC.3 aurait pris une décision à sa session de mars 2010 (voir par. 106 ci-dessous).

36. En ce qui concerne le nouveau projet de Règlement sur les dispositifs de retenue pour enfants, la Présidente du GRSP a informé le WP.29 que le nouveau Règlement coexisterait avec le Règlement n° 44. Dans une première phase, on élaborerait des définitions, des critères d'efficacité et des méthodes d'essai pour les dispositifs ISOFIX intégraux de retenue pour enfants (avec harnais); dans la deuxième, on traiterait des dispositifs ISOFIX non intégraux de retenue pour enfants (avec utilisation des ceintures de sécurité pour adultes pour retenir les enfants); dans la troisième, on traiterait des dispositifs de retenue pour enfants sécurisés au moyen de ceintures de sécurité pour adultes. Le WP.29

a fait sienne la proposition du GRSP de prolonger le mandat du groupe informel jusqu'à la fin de 2010.

**2. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (cinquante-neuvième session, 12-15 janvier 2010)**

37. Le Président du GRPE a informé le WP.29 des résultats de la cinquante-neuvième session du GRPE (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRPE/59).

38. Le Président du GRPE a indiqué que le GRPE avait créé un groupe informel chargé de mettre au point des procédures d'essai harmonisées pour les émissions de polluants et de CO<sub>2</sub> par les véhicules utilitaires lourds électriques hybrides sous réserve que le WP.29 et l'AC.3 donnent leur accord à cet égard à leurs sessions de mars 2010. Le WP.29 a donné son accord.

39. Le Président du GRPE a informé le WP.29 que le GRPE avait décidé de créer aussi un groupe informel sur les dispositifs antipollution non montés d'origine, qui serait placé sous la présidence des Pays-Bas et dont les activités concerneraient à la fois les systèmes de traitement aval et les filtres à particules diesel conçus pour être montés comme systèmes d'adaptation sur les véhicules utilitaires lourds et les engins mobiles non routiers. Le WP.29 a approuvé la création de ce groupe.

40. Le Président du GRPE a informé le WP.29 que le groupe informel des véhicules fonctionnant au gaz avait demandé une prolongation de deux ans de son mandat pour pouvoir terminer ses travaux. Le WP.29 a approuvé cette demande.

**3. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-septième session, 1<sup>er</sup>-5 février 2010)**

41. Le Président du GRRF a informé le WP.29 des résultats de la soixante-septième session du GRRF (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRRF/67).

42. Le Président du GRRF a indiqué que, conformément à la demande du WP.29 (ECE/TRANS/WP.29/1079, par. 46), le GRRF avait examiné et adopté un rectificatif à la série 02 d'amendements au Règlement n° 64 relatif aux systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques et que ce rectificatif avait été transmis au WP.29 et à l'AC.1 pour examen.

43. Il a ajouté que le GRRF avait adopté un rectificatif au RTM n° 3 concernant les systèmes de freinage des motocycles et que ledit rectificatif serait soumis à la session de juin 2010 de l'AC.3.

44. Le Président du GRRF a indiqué que le GRRF appuyait la désignation de la Belgique à la présidence du nouveau groupe informel sur une méthode de remplacement utilisable pour évaluer le dispositif de contrôle de la stabilité des véhicules (secrétariat: CLEPA). Il a ajouté que le GRRF avait adopté le mandat et le Règlement intérieur du groupe informel. Un projet de proposition d'amendements au Règlement n° 13 serait soumis au GRRF pour examen à sa session de février 2011.

**4. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante et unième session, 15-17 février 2010)**

45. Le Président du GRB a informé le WP.29 des résultats de la cinquante et unième session du GRB (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRB/49).

## **F. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958**

46. Le WP.29 a constaté qu'aucune orientation n'était demandée.

## **VI. Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)**

### **A. État de l'Accord, des Règlements y annexés et des amendements y relatifs**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.18; document informel WP.29-150-16/Rev.1.

47. Le Forum mondial a pris note du document ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.18, où il était rendu compte de l'état de l'Accord de 1958 au 23 février 2010. Il a prié le secrétariat de mettre à jour le document en tenant compte des informations récentes fournies par la Finlande et notamment de la date de l'application par l'Ukraine du Règlement n° 94. Le secrétariat a présenté le document informel WP.29-150-16/Rev.1 concernant l'entrée en vigueur des amendements adoptés à la session de novembre 2009. Le Forum mondial a invité le secrétariat à mettre à jour ce document et à le placer sur le site Web du WP.29.

### **B. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants**

48. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.2.1 à 4.2.4, 4.2.6 à 4.2.17 et 4.2.19 à 4.2.47 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix, en tenant compte des corrections mentionnées aux paragraphes 49 à 58.

49. Point 4.2.2 de l'ordre du jour, Règlement n° 6, document ECE/TRANS/WP.29/2010/6, page 2, ajouter le texte suivant, sous le texte se rapportant à la catégorie 1b:

«Dans le plan H et au-dessus de celui-ci pour tous les feux .....

En dessous du plan H pour les feux destinés aux catégories M<sub>2</sub>, M<sub>3</sub>, N<sub>2</sub> ou N<sub>3</sub> de véhicules...».

50. Point 4.2.4 de l'ordre du jour, Règlement n° 7, document ECE/TRANS/WP.29/2010/8, page 3, point 6, dans la figure, dans les modèles A, B, C et dans la note, remplacer «1A» par «IA» (quatre fois au total).

51. Point 4.2.12 de l'ordre du jour, Règlement n° 19: remplacer dans l'ensemble du texte du Règlement toutes les références à la série 03 d'amendements par la référence à la série 04 d'amendements.

52. Point 4.2.13 de l'ordre du jour, Règlement n° 23, document ECE/TRANS/WP.29/2010/14, page 1, remplacer dans le titre «(Feux de brouillard avant)» par «Feux de marche arrière».

53. Point 4.2.22 de l'ordre du jour, Règlement n° 48, document ECE/TRANS/WP.29/2010/21, page 1, titre, remplacer «Proposition de complément 4 à la série 04» par «Proposition de complément 4 à la série 03».

54. Point 4.2.28 de l'ordre du jour, Règlement n° 73, document ECE/TRANS/WP.29/2010/38, page 13, paragraphe 11.4, le Forum mondial a ôté les crochets (et a conservé le texte).

55. Point 4.2.32 de l'ordre du jour, Règlement n° 98: remplacer dans l'ensemble du texte du Règlement toutes les références à la version originale du Règlement par la référence à la série 01 d'amendements.

56. Point 4.2.39 de l'ordre du jour, Règlement n° 112: remplacer dans l'ensemble du texte du Règlement toutes les références à la version originale du Règlement par la référence à la série 01 d'amendements. À la page 6 du document ECE/TRANS/WP.29/2010/33, remplacer «6.3.5» par «6.5».

57. Point 4.2.42 de l'ordre du jour, Règlement n° 123, document ECE/TRANS/WP.29/2010/35, page 4, paragraphe 6.2.8.2, remplacer «doit produire au moins 5 lx» par «doit produire au moins 3 100 cd» comme proposé dans le document informel WP.29-150-06. En outre, remplacer dans l'ensemble du texte du Règlement toutes les références à la version originale du Règlement par la référence à la série 01 d'amendements.

58. Point 4.2.47 de l'ordre du jour, Règlement n° 100, document ECE/TRANS/WP.29/2010/52, pages 14 et 15, par. 11.2 et 11.4, le Forum mondial a accepté de remplacer «[trente-six] mois» par «24 mois».

59. S'agissant du point 4.2.24 de l'ordre du jour, Règlement n° 48, le Forum mondial a renvoyé le document ECE/TRANS/WP.29/2010/23, son rectificatif Corr.1 et le document informel WP.29-150-02 au GRE pour examen à sa prochaine session de mars 2010.

60. S'agissant du point 4.2.25 de l'ordre du jour (alignement du domaine d'application du Règlement n° 49 sur celui du Règlement n° 83 à la suite de l'insertion du niveau d'émission Euro 5), le WP.29 a retiré les documents ECE/TRANS/WP.29/2009/75 et ECE/TRANS/WP.29/2010/54 de l'ordre du jour (les deux documents étant annulés et remplacés par le document ECE/TRANS/WP.29/2010/54/Rev.1).

### **C. Examen de projets de Règlements**

61. Le Forum mondial a noté que ce point avait été reporté à une session ultérieure.

### **D. Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2010/55; document informel WP.29-150-25.

62. Le représentant du Japon a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/2010/55, dans lequel il est proposé de mettre en place un groupe informel chargé d'élaborer une procédure concernant une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA), notamment un document d'orientation. Les Parties contractantes à l'Accord de 1958 se sont déclarées favorables au lancement de ce projet relatif à l'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) et ont décidé de constituer le groupe informel, qui doit être ouvert à tous les participants du WP.29. Le Forum mondial a nommé M. B. Gauvin (France) Président et M. J. Renders (Commission européenne) et M. T. Onoda (Japon) Vice-Présidents dudit groupe informel. Le WP.29 a pris note du fait que le secrétariat technique serait assuré par M. Y. Yamoda (Japon, yoshiya@yamada.tec.toyota.co.jp). Le Forum mondial a adopté le mandat et le Règlement intérieur de ce groupe informel (document WP.29-150-25), après suppression des crochets. Le secrétariat a été prié de reproduire le document informel WP.29-150-25 sous la forme d'un additif au rapport. Le Forum mondial a recommandé que le groupe informel tienne sa première réunion dans la matinée du vendredi 12 mars 2010.

## **E. Proposition d'amendements aux directives concernant les dispositions transitoires des Règlements annexés à l'Accord de 1958**

63. Le Forum mondial a noté que ce point avait été reporté à une session ultérieure.

## **VII. Accord (mondial) de 1998 (point 5 de l'ordre du jour)**

### **A. État de l'Accord, y compris l'application de son paragraphe 7.1**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.3 et documents informels n<sup>os</sup> WP.29-150-10 et WP.29-150-17.

64. Le Forum mondial a pris note de l'état de l'Accord (document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.3), ainsi que de l'état des priorités concernant l'élaboration de RTM et des questions sur lesquelles l'échange de vues devait se poursuivre (document informel WP.29-150-17).

65. Le secrétariat a rappelé aux participants que conformément aux dispositions de l'article 7.2 de l'Accord, les Parties contractantes qui avaient voté en faveur de l'élaboration d'un RTM devaient fournir au secrétariat un rapport annuel sur la situation en ce qui concerne l'adoption des RTM dans leur législation nationale ou régionale. Il a rappelé que la date limite pour la présentation des rapports était indiquée dans le document consacré à l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.3). Le Forum mondial a demandé aux représentants des Parties contractantes qui n'avaient pas encore envoyé leur rapport annuel (document informel WP.29-150-10) de prendre les mesures nécessaires pour respecter les dispositions de l'article 7.2 de l'Accord. Le secrétariat a rappelé aux Parties contractantes qu'elles devaient lui communiquer ces rapports, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes à Genève, au moyen du système électronique «1998 AGREEMENT-MISSIONS List».

66. Le Forum mondial a décidé que les points 5.2 à 5.5 seraient examinés par l'AC.3.

## **VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la procédure de transposition des Règlements et RTM adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour)**

67. Le Forum mondial a noté qu'il n'y avait pas d'informations nouvelles sur la question.

## **IX. Accord de 1997 (Contrôle technique périodique) (point 7 de l'ordre du jour)**

### **A. État de l'Accord**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.1; document informel n<sup>o</sup> WP.29-150-18.

68. Le Forum mondial a pris note de l'état de l'Accord (document ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.1).

69. Le représentant de la Fédération de Russie a présenté le document informel WP.29-150-18 et proposé de transmettre la proposition d'extension future de l'Accord de 1997 (document ECE/TRANS/WP.29/2009/77) et la proposition de projet de règle n° 2 (document ECE/TRANS/WP.29/2009/135) au Groupe de travail de la sécurité routière (WP.1) pour qu'il les examine. Le Forum mondial a approuvé la suggestion et attend les commentaires du WP.1, puisqu'il est fait expressément mention dans la Convention de 1968 sur la circulation routière des certificats de contrôle technique délivrés conformément à l'Accord de 1997. Le WP.29 a invité le représentant de la Fédération de Russie à présenter les deux documents au WP.1 à sa prochaine session. Il a été demandé au secrétariat de distribuer le document WP.29-150-18 sous une cote informelle.

## **X. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)**

### **A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords**

70. Aucune information nouvelle sur ce sujet n'a été communiquée durant la session.

### **B. Base de données électronique pour l'échange de données concernant les homologations de type (DETA)**

*Document:* Document informel n° WP.29-150-27.

71. Le Président du groupe informel du DETA a rendu compte des résultats de la huitième réunion du groupe, tenue à Genève le 8 mars 2010 (WP.29-150-27) et a fait rapport sur l'atelier concernant l'emploi du Système européen d'échange de renseignements sur les homologations de type (ETAES). Au nom du groupe informel, il a demandé au WP.29 de donner l'autorisation de commencer à essayer le système en 2010. À la suite des remarques des représentants de la France et de l'Italie concernant la propriété des données et les besoins réels des Parties contractantes, il a laissé entendre que l'essai permettrait de faire la lumière sur le bien-fondé ou non des préoccupations exprimées. Le représentant du Royaume-Uni a recommandé de garder à l'esprit que l'un des objectifs du DETA était de simplifier les marques d'homologation. Le Forum mondial a décidé de poursuivre l'examen de ces questions à sa session suivante.

### **C. Méthode d'évaluation des véhicules écocompatibles**

72. Le représentant de l'Inde, président le groupe informel sur les véhicules écocompatibles, a donné au Forum mondial des informations sur les cinquième et sixième réunions informelles du groupe (les procès-verbaux sont disponibles sur <http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grpe/efv06.html>). Il a invité tous les représentants à lui communiquer leurs observations sur la feuille de route établie pour les travaux que le groupe réalisera au cours de la prochaine période de deux ans. Il a ajouté que la prochaine réunion du groupe informel devait se tenir parallèlement à la session de juin 2010 du GRPE. Il prévoyait qu'à cette occasion le groupe examinerait de nouveaux documents de travail présentés par les experts de l'Allemagne et de l'Inde.



#### **D. Conférence sur les véhicules éocompatibles, tenue en novembre 2009, à New Delhi (Inde)**

73. Le représentant de l'Inde a rendu compte des résultats de la quatrième Conférence internationale sur les véhicules éocompatibles, tenue les 23 et 24 novembre 2009 à New Delhi (Inde). Il a invité les représentants qui souhaitaient avoir des informations plus détaillées à ce sujet à se reporter aux conclusions de la Conférence (GRPE-59-07). Les représentants de l'Allemagne et de l'UE ont félicité l'Inde pour l'excellente organisation de la Conférence. Le Forum mondial s'est félicité des résultats positifs de cette manifestation.

#### **E. Organisation en juin 2010 d'une table ronde sur les changements climatiques et les transports**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2010/45, ECE/TRANS/WP.29/2010/46, ECE/TRANS/WP.29/2010/46/Corr.1, ECE/TRANS/WP.29/2010/47; document informel n° WP.29-150-03.

74. Le secrétariat a présenté les documents ECE/TRANS/WP.29/2010/45, ECE/TRANS/WP.29/2010/46, ECE/TRANS/WP.29/2010/46/Corr.1 et ECE/TRANS/WP.29/2010/47, conçus pour servir de base à la table ronde. Il a invité toutes les délégations à lui communiquer leurs observations sur ces documents avant le 26 mars 2010. Le Forum mondial a examiné le document WP.29-150-03 et a adopté le programme préliminaire de la table ronde avec l'ajout éventuel d'un intervenant représentant les milieux écologistes.

#### **F. Révision de la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2009/123, ECE/TRANS/WP.29/2009/123/Corr.1, ECE/TRANS/WP.29/2009/123/Corr.2, ECE/TRANS/WP.29/2009/123/Corr.3 et ECE/TRANS/WP.29/2009/123/Corr.4.

75. Le Forum mondial a continué à examiner la version consolidée de la R.E.3. Il a décidé de soumettre ces documents à ses organes subsidiaires pour examen et a demandé à leurs présidents de faire rapport, en mars 2011 au plus tard, sur l'examen de la proposition. Le Forum mondial décidera alors si les amendements à la R.E.3 devront être intégrés dans la version consolidée.

#### **G. Alignement des dispositions de la Convention de Vienne de 1968 sur celles des Règlements concernant les véhicules adoptés par le Forum mondial**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.1/2009/2; ECE/TRANS/WP.29/2010/1, ECE/TRANS/WP.29/2010/2; document informel n° WP.29-150-05.

76. Le secrétariat a rendu compte de l'examen de cette question par le WP.1. Il a présenté la lettre (WP.29-150-05) que la Présidente du WP.1 a adressée au Président du WP.29 et dans laquelle il était déclaré qu'une clause générale indiquant que les véhicules homologués sur la base de Règlements adoptés par le WP.29 étaient conformes aux dispositions techniques de la Convention suscitait certaines préoccupations. Le Forum mondial a décidé d'attendre les résultats de la session suivante du WP.1, prévue les 22 et

23 mars 2010. Il a invité le représentant de l'Italie à examiner avec la présidence du WP.1 les moyens de régler cette question. Le WP.29 a décidé de poursuivre l'examen de ce point à sa session de juin 2010.

#### **H. Première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière (Moscou, 18-20 novembre 2009)**

*Document:* Document informel n° WP.29-150-07.

77. Le Vice-Président du Forum mondial a rendu compte des résultats de la Conférence tenue à Moscou (WP.29-150-07), durant laquelle il a présenté les activités du WP.29.

#### **I. Deuxième Conférence ministérielle mondiale sur l'environnement et l'énergie dans le secteur des transports**

*Document:* Document informel n° WP.29-150-12.

78. Le représentant de l'Italie a indiqué que son pays procédait à l'organisation de la deuxième Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière prévue à Rome en octobre 2010. Il a annoncé que des informations supplémentaires seraient communiquées à la session de juin 2010 du WP.29.

#### **J. Hommage à M. Akiba**

79. Apprenant que M. Akiba (Japon) ne participerait plus aux sessions du WP.29, le Forum mondial a reconnu l'énorme contribution qu'il a apportée aux activités du groupe au cours des vingt-deux dernières années. Il a été fait tout particulièrement état de sa contribution à l'adhésion du Japon à l'Accord de 1958 et à l'organisation en Asie de réunions visant à promouvoir l'Accord dans cette région. Le Forum mondial lui a adressé tous ses vœux de succès dans ses futures activités et l'a remercié en lui faisant une énergique et longue ovation.

### **XI. Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour)**

80. Le Forum mondial a adopté le rapport sur sa cent cinquantième session, accompagné de ses annexes.

## **Deuxième partie**

### **Comité d'administration de l'Accord de 1958**

### **XII. Constitution du Comité (point 10 de l'ordre du jour)**

81. Sur les 48 Parties contractantes à l'Accord, 35 étaient représentées et ont constitué l'AC.1 à sa quarante-quatrième session, tenue le 10 mars 2010.

### XIII. Projets d'amendement à des Règlements existants – vote de l'AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)

82. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, Président du WP.29, à présider la session.

83. Les résultats du vote sur les documents présentés sont indiqués dans le tableau suivant:

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/ abstentions	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
4	Éclairage de la plaque d'immatriculation arrière	40	31	2010/5	31/0/0	Complément 15	*
6	Indicateurs de direction	42	33	2010/6 tel que modifié par le paragraphe 49	33/0/0	Rectificatif 2 au complément 18 à la série 01	*
6	Indicateurs de direction	42	33	2010/7	33/0/0	Complément 20 à la série 01	*
7	Feux de position avant et arrière	42	33	2010/8 tel que modifié par le paragraphe 50	33/0/0	Rectificatif 3 au complément 12 à la série 02	*
10	Compatibilité électromagnétique	38	30	2010/10 et 2010/57	30/0/0	Rectificatif 1 à la série 03	*
10	Compatibilité électromagnétique	38	30	2010/11	30/0/0	Complément 1 à la série 03	*
13	Freinage des véhicules lourds	41	32	2010/2	32/0/0	Rectificatif 3 à la révision 6	*
13	Freinage des véhicules lourds	41	32	2010/3, Corr.1 et Corr.2	32/0/0	Complément 4 à la série 11	*
13-H	Freinage des véhicules des catégories M <sub>1</sub> et N <sub>1</sub>	43	33	2010/4 et Corr.1	33/0/0	Complément 10	*
19	Feux de brouillard avant	41	32	2010/12	32/0/0	Rectificatif 5 à la série 03	*
19	Feux de brouillard avant	41	32	2010/13 tel que modifié par le paragraphe 51	32/0/0	Série 04	*
23	Feux de marche arrière	42	33	2010/14 tel que modifié par le paragraphe 52	33/0/0	Complément 16	*

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/ abstentions	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
27	Triangles de présignalisation	39	33	2010/15	33/0/0	Rectificatif 1 à la révision 1	*
37	Lampes à incandescence	41	32	2010/16	32/0/0	Rectificatif 2 à la révision 5	*
37	Lampes à incandescence	41	32	2010/17	32/0/0	Complément 35 à la série 03	*
38	Feux de brouillard arrière	41	33	2010/18	33/0/0	Complément 15	*
43	Vitrage de sécurité	40	31	2010/37	31/0/0	Complément 13	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	31	2010/19	31/0/0	Rectificatif 2 à la révision 5	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	31	2010/20	31/0/0	Rectificatif 1 au complément 3 à la série 04	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	31	2010/21 tel que modifié par le paragraphe 53	31/0/0	Rectificatif 1 au complément 4 à la série 03	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	31	2010/22	31/0/0	Complément 5 à la série 03	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	31	2010/50	31/0/0	Complément 5 à la série 04	*
49	Émissions des moteurs à allumage commandé et des moteurs à allumage par compression	39	31	2010/54/Rev.1	31/0/0	Complément 3 à la série 05	*

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/ abstentions	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
50	Feux de position, feux-stop et feux indicateurs de direction pour cyclomoteurs et motocycles	40	32	2010/24	32/0/0	Complément 13	*
53	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules de la catégorie L <sub>3</sub>	38	30	2010/25	30/0/0	Complément 11 à la série 01	*
73	Dispositifs de protection latérale	38	31	2010/38 tel que modifié par le paragraphe 54	31/0/0	Série 01	*
77	Feux de stationnement	38	33	2010/26	33/0/0	Complément 13	*
87	Feux de circulation diurnes	34	30	2010/27	30/0/0	Complément 15	*
91	Feux de position latéraux	37	33	2010/28	33/0/0	Complément 12	*
98	Projecteurs de véhicules à moteur munis de sources lumineuses à décharge	37	32	2010/29 et Corr.1 tels que modifiés par le paragraphe 55	32/0/0	Série 01	*
99	Sources lumineuses à décharge	35	31	2010/30	31/0/0	Complément 6	*
104	Marquages rétro réfléchissants	43	33	2010/31	33/0/0	Rectificatif 2 au complément 3	*
107	Véhicules des catégories M <sub>2</sub> et M <sub>3</sub>	41	31	2010/39	31/0/0	Rectificatif 2 à la révision 2	*
107	Véhicules des catégories M <sub>2</sub> et M <sub>3</sub>	41	31	2010/40	31/0/0	Complément 6 à la série 02	*
107	Véhicules des catégories M <sub>2</sub> et M <sub>3</sub>	41	31	2010/41	31/0/0	Complément 1 à la série 03	*

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/ abstentions	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	43	34	2010/32	34/0/0	Rectificatif 3 au complément 8	*
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	43	34	2010/33 tel que modifié par le paragraphe 56	34/0/0	Série 01	*
118	Comportement au feu des matériaux	43	32	2010/42 et Corr.1	32/0/0	Série 01	*
119	Feux d'angle	44	33	2010/34	33/0/0	Complément 5	*
123	AFS	45	34	2010/35 tel que modifié par le paragraphe 57	34/0/0	Série 01	*
125	Champ de vision vers l'avant du conducteur	43	33	2010/43	33/0/0	Complément 3	*
83	Émissions des véhicules des catégories M <sub>1</sub> et N <sub>1</sub>	39	31	2009/57 et Corr.1, 2009/134 et 2010/56	31/0/0	Série 06	*
101	Émissions de CO <sub>2</sub> /consommation de carburant	41	31	2009/76, Corr.1 et Corr.2	31/0/0	*	*
49	Émissions des moteurs à allumage commandé et des moteurs à allumage par compression	39	31	2010/51	31/0/0	Rectificatif 1 au complément 2 à la série 05	*
100	Sécurité fonctionnelle des véhicules électriques à batterie	40	31	2010/52 tel que modifié par le paragraphe 58	31/0/0	Série 01	*

\* Le représentant de la Communauté européenne votant pour les 27 États membres de l'UE.

## Troisième partie

### Comité exécutif de l'Accord de 1998

#### **XIV. Constitution du Comité (point 12 de l'ordre du jour)**

84. La vingt-huitième session du Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3) s'est tenue les 10 et 11 mars 2010. Les représentants de 24 des 31 Parties contractantes à l'Accord ont participé à la session ou y ont été représentés.

#### **XV. Élection du Bureau pour l'année 2010 (point 13 de l'ordre du jour)**

85. Sur la proposition du secrétariat, le Comité exécutif a élu à l'unanimité M. I. Yarnold (Royaume-Uni) comme Président et MM. T. Onoda (Japon) et K. Simon (États-Unis d'Amérique) comme Vice-Présidents pour 2010.

#### **XVI. Examen et mise aux voix de projets de Règlements techniques mondiaux et/ou de projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants, s'il y a lieu (point 14 de l'ordre du jour)**

##### **A. Proposition de rectificatif 1 au Règlement technique mondial n° 6 (Vitrage de sécurité)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2010/36.

86. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 11 mars 2010, d'inscrire dans le Registre mondial la proposition de rectificatif 1 (ECE/TRANS/WP.29/2010/36) au Règlement technique mondial n° 6, après examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée et République populaire de Chine et Union européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède).

#### **XVII. Examen des Règlements techniques mondiaux à faire figurer dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles, s'il y a lieu (point 15 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-150-09.

87. Le représentant des États-Unis a présenté une demande (WP.29-150-09) pour que sept Règlements techniques figurant dans le Recueil des Règlements admissibles soient conservés après l'expiration de la période de cinq ans. Le Conseil exécutif a décidé d'examiner officiellement cette demande à sa session de juin 2010 conformément à la procédure définie dans l'Accord (par. 1 de l'article 7 de l'annexe B) et a demandé au

secrétariat de distribuer le document WP.29-150-09 sous une cote officielle pour examen et mise aux voix à sa session de juin 2010.

## **XVIII. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM non réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 16 de l'ordre du jour)**

### **A. Orientations concernant les prescriptions d'efficacité énoncées dans le RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions de motocycles (WMTC))**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2009/132 et ECE/TRANS/WP.29/2009/133.

88. L'AC.3 a fait observer qu'il avait déjà traité ce point à sa session de novembre 2009.

## **XIX. État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 17 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels WP.29-150-23, WP.29-150-24, WP.29-150-26, WP.29-150-27 et WP.29-150-28.

89. On trouvera à l'annexe II du présent rapport un tableau actualisé des priorités et des questions à traiter dans le cadre de l'échange de vues concernant l'élaboration de RTM. Les informations les plus importantes communiquées durant l'examen de ces points sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

90. Point 17.1 de l'ordre du jour, sécurité des piétons. En ce qui concerne l'incorporation dans le RTM n° 9 des dispositions relatives à la jambe d'essai souple (Flex-PLI), la représentante des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 que l'insertion de dispositions transitoires dans le projet d'amendement au RTM ne permettrait peut-être pas d'assurer une transition harmonieuse entre les deux jambes d'essai. Elle a ajouté que le GRSP examinerait des solutions de rechange à sa session de mai 2010 pour répondre aux préoccupations formulées par la branche d'activité.

91. Point 17.2 de l'ordre du jour, RTM n° 7, appuie-tête. Le représentant du Japon a présenté un rapport sur l'état d'avancement des travaux du groupe informel sur la phase 2 du RTM n° 7 (WP.29-150-26). Il a indiqué que le groupe examinait les activités en cours aux États-Unis d'Amérique, en Europe, au Japon et en République de Corée, notamment la mise au point et l'utilisation du mannequin biomécanique pour choc arrière (BioRID II). Il a souligné que le groupe informel avait reconnu l'importance de la coopération entre les fabricants de ce dispositif assurée dans le cadre d'un groupe d'évaluation technique. L'AC.3 a décidé de communiquer le document WP.29-150-26 pour information et examen à la session de mai 2010 du GRSP.

92. Point 17.3 de l'ordre du jour, RTM n° 1, serrures et organes de fixation des portes. La représentante des États-Unis d'Amérique a indiqué que la procédure législative avait été achevée dans son pays et que, sur cette base, une proposition d'amendement au RTM n° 1 serait soumise en vue de son examen par le GRSP à sa session de mai 2010.



93. Point 17.4 de l'ordre du jour, RTM n° 4, procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC). Le Président du GRPE a informé l'AC.3 que le GRPE avait adopté, à sa session de janvier 2010, un amendement réglant la question de tous les choix qui restaient à faire en ce qui concerne le RTM et que cet amendement (ECE/TRANS/WP.29/2010/48 et ECE/TRANS/WP.29/2010/49) serait soumis à l'AC.3 pour examen et mise aux voix en juin 2010.

94. Il a rappelé que le GRPE avait décidé de créer un groupe informel sur les véhicules utilitaires lourds électriques hybrides afin de mettre au point, dans le cadre du RTM n° 4 relatif à la procédure WHDC et grâce à un financement de l'Union européenne, une nouvelle procédure d'essai pour les émissions de polluants et de CO<sub>2</sub> de ces véhicules et que le WP.29 avait approuvé cette décision (voir par. 38 ci-dessus). L'AC.3 a fait sienne cette décision. Le représentant de l'Union européenne a indiqué que la Commission européenne était aussi prête à exercer la présidence du nouveau groupe informel et à établir, pour la session de juin 2010, une proposition concrète visant à mettre au point un amendement au RTM n° 4. L'AC.3 a accueilli avec satisfaction cette suggestion et a décidé de reprendre l'examen de la question à sa session suivante.

95. Point 17.5 de l'ordre du jour, RTM n° 2, cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions de motocycles (WMTC). Le représentant de l'Allemagne a rendu compte des progrès réalisés en ce qui concerne l'insertion de valeurs limites dans le RTM. Rappelant les principes arrêtés à la dernière session de l'AC.3, il a annoncé son intention d'établir une proposition officielle visant à insérer, dans une première étape, les prescriptions fonctionnelles de base et les prescriptions fonctionnelles de remplacement, pour examen par le GRPE à sa session de juin 2010 en vue de son adoption éventuelle par l'AC.3 à sa session de novembre 2010. Il a ajouté que le GRPE examinerait dans une étape suivante la question de l'insertion de valeurs limites plus strictes sur la base du nouveau niveau d'émission Euro 4/5, faisant encore l'objet de débats. L'AC.3 a appuyé cette approche. Le représentant des États-Unis d'Amérique a précisé que les futures valeurs limites devraient être revues chaque fois que des restrictions plus rigoureuses seraient imposées à l'échelle nationale dans l'une des Parties contractantes.

96. Point 17.6 de l'ordre du jour, véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV). Le représentant de l'Allemagne a rendu compte des progrès importants accomplis à la huitième réunion du sous-groupe des questions de sécurité, tenue à Genève en janvier 2010 (WP.29-150-24). Il a cependant souligné qu'il fallait encore examiner plusieurs questions techniques et juridiques, en particulier la question de savoir si des prescriptions complémentaires pourraient être ajoutées dans le préambule pour les pays appliquant la procédure d'homologation de type, ainsi que la question de l'inclusion de recommandations sur les composants plutôt que la mention d'essais spécifiques dans le texte du RTM. Il a confirmé que les coresponsables continueraient à examiner les questions clés et, si nécessaire, porteraient toute question non réglée à l'attention de l'AC.3 à sa session de juin 2010. Il a annoncé que la neuvième réunion du sous-groupe se tiendrait du 14 au 18 juin 2010 et que la dixième réunion était prévue en septembre 2010 aux États-Unis d'Amérique.

97. L'AC.3 a décidé en principe que le RTM ne devrait pas réduire le niveau de sécurité strict déjà imposé par les législations nationales existantes et que les experts du sous-groupe devraient concentrer leurs efforts sur les questions techniques. Cependant, le Président de l'AC.3 préférerait que les questions juridiques soient traitées en parallèle pour accélérer la mise au point du RTM. Enfin, il a indiqué que le sous-groupe HFCV sur l'environnement comptait présenter le premier projet de rapport technique au GRPE en juin 2010.

98. Point 17.7 de l'ordre du jour, pneumatiques. Le représentant de l'ETRTO a fait un exposé (WP.29-150-28) dans lequel il a présenté la feuille de route actualisée pour le RTM. Il a confirmé qu'il y aurait deux phases et que la question du marquage mondial serait traitée séparément (voir aussi le paragraphe 109 ci-dessous). Le représentant de l'UE a

proposé d'inclure dans le RTM des prescriptions relatives à la résistance au roulement (WP.29-150-23). Le représentant de la Fédération de Russie a souligné la nécessité d'inclure de telles dispositions dans le RTM. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait part de sa préoccupation quant au fait que le document informel WP.29-150-23 semblait laisser entendre que l'on reviendrait sur un accord de longue date concernant les éléments de base du RTM sur les pneumatiques, accord qui venait tout juste d'être reconfirmé en novembre 2009, et quant au fait que l'inclusion de prescriptions relatives à la résistance au roulement pourrait retarder l'adoption de cet instrument. L'AC.3 a décidé d'examiner à nouveau la question à sa session suivante, en juin 2010. Il a recommandé à l'UE de coordonner l'élaboration de son document avec les États-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, le Royaume-Uni, et toute autre partie intéressée pour tenter de parvenir à un consensus. Il a demandé au secrétariat de distribuer le document WP.29-150-23 sous une cote officielle pour examen à la session de juin 2010 du WP.29.

99. Point 17.8 de l'ordre du jour, emplacement et moyens d'identification des commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles. Le représentant de l'Italie a informé l'AC.3 que la première réunion du groupe informel sur la question se tiendrait durant la session de mai 2010 du GRSG. Il a indiqué que le mandat et le Règlement intérieur devraient normalement être soumis à la session de juin 2010 de l'AC.3. Il a annoncé que le groupe informel avait l'intention d'arrêter le texte final du projet de RTM avant la fin de 2010.

100. Point 17.9 de l'ordre du jour, procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers en ce qui concerne les émissions (WLTP). L'AC.3 a noté que le groupe informel sur la procédure WLTP et son sous-groupe de la mise au point du cycle de conduite harmonisé (DHC), avaient bien progressé durant leurs dernières réunions. Le sous-groupe de la mise au point de la procédure d'essai (DTP) prévoyait de tenir sa première réunion à Ann Arbor (États-Unis d'Amérique) du 13 au 15 avril 2010. L'AC.3 s'est félicité de la création par le GRPE d'un nouveau groupe informel sur les systèmes de climatisation mobiles chargé de mettre au point, sous la présidence de la Commission européenne et parallèlement à la phase I du programme de RTM, de nouvelles procédures d'essai pour lesdits systèmes. Le Président a précisé que, après achèvement de ces procédures d'essai, le WP.29 et l'AC.3 se prononceraient sur la meilleure méthode à suivre pour les intégrer dans le RTM ou dans un Règlement de la CEE annexé à l'Accord de 1958.

101. Point 17.10 de l'ordre du jour, RTM n° 6 (Vitrage de sécurité). Le représentant de l'Italie a informé l'AC.3 que la proposition d'amendement au RTM (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/27) serait examinée par le GRSG à sa prochaine session.

## **XX. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 18 de l'ordre du jour)**

### **A. Choc latéral**

102. Aucune information nouvelle n'a été communiquée.

## **B. Compatibilité entre véhicules en cas de choc**

103. Le représentant de l'UE a informé l'AC.3 qu'un rapport complet sur la question était en cours d'élaboration et a annoncé qu'il en présenterait un résumé à la session de juin 2010 de l'AC.3.

## **C. Systèmes de transport intelligents**

104. L'AC.3 a noté que cette question était examinée au titre du point 2.3 de l'ordre du jour (voir le paragraphe 27 ci-dessus).

## **D. Techniques d'éclairage des routes**

105. Aucune information nouvelle n'a été communiquée.

## **E. Mannequins harmonisés pour choc latéral**

*Document:* Document informel WP.29-150-4/Rev.1.

106. Le représentant des États-Unis d'Amérique a présenté le document WP.29-150-4/Rev.1 dans lequel il était proposé d'élaborer un RTM concernant les mannequins pour choc latéral. L'AC.3 a approuvé en principe la proposition et a demandé au secrétariat de distribuer le document WP.29-150-4/Rev.1 à sa session de juin 2010 sous une cote officielle pour examen et mise aux voix et de communiquer ce document à la session de mai 2010 du GRSP pour information et discussions préliminaires.

## **XXI. Proposition visant à élaborer de nouveaux RTM ou des amendements à des RTM existants, s'il y a lieu (point 19 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-150-11.

107. Le représentant de l'Australie a présenté le document dans lequel il est proposé d'élaborer un RTM sur les chocs latéraux contre des poteaux en tenant compte de l'élaboration en parallèle d'un RTM sur les mannequins pour choc latéral (voir par. 106). L'AC.3 a demandé au secrétariat de distribuer le document WP.29-150-11 sous une cote officielle pour examen et mise aux voix. Il a été décidé de communiquer ce document au GRSP pour examen à sa session de mai 2010 et d'évaluer la nécessité d'un groupe informel.

## **XXII. Nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 20 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels WP.29-147-14 et WP.29-148-27.

108. L'AC.3 a décidé d'examiner ce point à sa session de juin 2010.

### **XXIII. Les marques d'homologation dans les Règlements techniques mondiaux (point 21 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2007/38 et documents informels WP.29-150-15 et WP.29-150-20.

109. Le représentant de la Fédération de Russie a présenté le document WP.29-150-15 proposant un marquage mondial dans les RTM avec une structure et des prescriptions similaires à celles des Règlements de la CEE. Le représentant de l'OICA, prenant également la parole au nom de l'IMMA et du GTB, a présenté le document WP.29-150-20 concernant une approche possible de l'harmonisation des prescriptions de marquage qui pourrait s'appliquer à tous les systèmes administratifs nationaux et régionaux de marquage. Les marquages proposés, fondés sur une base de données mondiale concernant les produits certifiés, pourraient remplacer progressivement les marquages administratifs actuels. Le représentant de l'Inde a appuyé en principe la proposition, mais le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé du temps supplémentaire pour l'étudier. Le représentant de l'ETRTO a rappelé qu'il faudrait aussi tenir compte, pour l'examen de la question, du système de marquage mis au point par le groupe informel du RTM sur les pneumatiques (WP.29-147-19, p. 12). L'AC.3 a décidé de reprendre l'examen de la question à sa prochaine session.

### **XXIV. Questions diverses (point 22 de l'ordre du jour)**

110. Le représentant de l'UE a informé l'AC.3 de son intention de transposer le RTM n° 11 (Émissions des moteurs des tracteurs agricoles et forestiers et des engins mobiles non routiers) dans la législation européenne par le biais d'un amendement au Règlement équivalent n° 96 de la CEE. Il a annoncé un rectificatif au RTM n° 11 qui sera communiqué pour la session de juin 2010 du GRPE afin de corriger quelques erreurs d'ordre rédactionnel.

## **Quatrième partie**

### **Comité d'administration de l'Accord de 1997**

### **XXV. Constitution du Comité et élection du bureau pour 2010 et questions diverses (points 23 et 24 de l'ordre du jour)**

111. Conformément à la recommandation du WP.29/AC.2, le Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4) ne s'est pas réuni.

## Annexe I

**Liste des documents informels (WP.29-150...) distribués sans cote lors de la cent cinquantième session**

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
1.	Secrétariat	1	A	Amendments to the provisional agendas WP.29, AC.1, AC.3 and AC.4 (ECE/TRANS/WP.29/1082)	a)
2.	Président du GRE	4.2.24	A	Proposal for corrigendum to ECE/TRANS/WP.29/2010/23	d)
3.	Secrétariat	8.5	A	Preliminary programme for the WP.29 Round Table on Climate Change and Transport	a)
4/Rev.1	États-Unis d'Amérique	18.5	A	WorldSID Proposal	c) et e)
5.	Président du WP.29	8.6	A	1968 Vienna Convention: Exchange of letter with WP.1 Chairman	a)
6.	GTB	4.2.42	A	Proposal for corrigendum to ECE/TRANS/WP.29/2010/35	b)
7.	Secrétariat	8.8	A	Results of the First Global Ministerial Conference on Road Safety	a)
8.	Président du GRE	4.2.2	A	Proposal for corrigendum to ECE/TRANS/WP.29/2010/6	b)
9.	États-Unis d'Amérique	15	A	Five Year Extension of Compendium Submissions	c)
10.	Secrétariat	5.1	A	1998 Agreement (Global) – Status and Notifications received by the secretariat	a)
11.	Australie	19	A	Proposal for a Pole Side Impact Global Technical Regulation	c) et e)
12.	Italie	8.9	A	Ministerial Conference on Global Environment and Energy in Transport (MEET)	a)
13.	Union européenne	4.2.44	A	Consolidated version for the proposal for the 06 series of amendments to Regulation No. 83 (Emissions of M <sub>1</sub> and N <sub>1</sub> vehicles) ECE/TRANS/WP.29/2010/56 et ECE/TRANS/WP.29/2009/134	a)
14.	Union européenne	4.2.44	A	Information	a)
15.	Fédération de Russie	21	A/R	The Russian Federation proposal on application of marking in the global technical regulations (gtr)	c)

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
16/Rev.1	Secrétariat	4.1	A	Situation of the entry into force of the amendments adopted at the November 2009 session of WP.29/AC.1	a)
17.	Secrétariat	5.1	A	Status of the 1998 Agreement of the Global Registry and of the Compendium of Candidates	a)
18.	Fédération de Russie	7.1	A/R	Further steps for development of the 1997 Vienna Agreement	c)
19/Rev.1	Secrétariat	2.2	A	Working Parties, informal groups and chairmanship	f)
20.	OICA/ GTB/IMMA	20	A	Possible approach for harmonization of marking requirements	g)
21.	Japon	2.3	A	Major Revisions made to High-priority Warning Guideline in response to the comments received by the end of December 2009	a)
22.	Japon et Royaume-Uni	2.3	A	Guidelines on establishing requirements for high-priority warning signals	f)
23.	Union européenne	17.7	A	Development of a global technical regulation on tyres- Addition of Rolling Resistance requirements	c)
24.	Allemagne, États-Unis d'Amérique et Japon	17.6	A	Status Report of Hydrogen/Fuel Cell Vehicles (HFCV)-Subgroup on Safety (SGS)	a)
25.	Union européenne	4.4	A	Terms of reference and rules of procedure of the informal group on the future direction for harmonization of vehicle regulations under the 1958 Agreement	b)
26.	Président du groupe informel du RTM n° 7	17.2	A	Phase 2) Status report of the informal group	e)
27.	Secretary of the DETA informal group	8.2	A	Data exchange for type approval	a)
28.	ETRTO	17.7	A	Road map of global technical regulation for tyres - Phases 1 and 2	a)

*Notes:*

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Document adopté.
- c) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.
- d) À transmettre au GRE.
- e) À transmettre au GRSP.
- f) À transmettre aux 6 groupes
- g) Poursuite de l'examen à la prochaine session, en tant que document informel.

## Annexe II

**État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil  
de Règlements admissibles\*, \*\*  
Priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration de  
RTM: situation au 11 mars 2010**

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>		<i>Groupe informel (oui/non)/Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle*</i>	<i>Proposition de projet de RTM*</i>	<i>Proposition en vue d'une décision de principe*</i>
GRRF	Pneumatiques		Oui/Royaume-Uni	France	AC.3/15		<sup>1</sup>
GRSP	RTM n° 1 (Serrures et organes de fixation de portes)	Amend.1	Non	États-Unis	AC.3/18 <sup>2</sup>	GRSP/2008/3 GRSP/2008/4 GRSP/2008/20 GRSP/2009/2	
	RTM n° 7 (Appuie-tête)	Phase 2	Oui/Royaume-Uni	Japon	AC.3/25 <sup>3</sup>		
	RTM n° 9 (Sécurité des piétons)	Corr.2	-	-	-	GRSP/2010/7 <sup>4</sup>	
		Amend.1	Non	Allemagne	AC.3/23	GRSP/2010/5 GRSP/2010/6 <sup>5</sup>	
		Phase 2	-	-	AC.3/24	GRSP/2009/21 GRSP/2010/2 GRSP/2010/4 <sup>6</sup>	
	HFCV-SGS		Oui/États-Unis/ Japon	Allemagne, Japon et États-Unis	AC.3/17		<sup>7</sup>
GRPE	RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC))	Amend.2	Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/19	<sup>8</sup> 2009/132 et 2009/133 GRPE/2010/2	

\* Les informations concernant les Parties contractantes (31), le Registre mondial et le Recueil des règlements admissibles figurent dans le document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.1.

\*\* S.R.1: Résolution spéciale concernant les définitions communes des catégories, des masses et des dimensions des véhicules (ECE/TRANS/WP.29/1045 et Amend.1).

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui/non)/Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle*</i>	<i>Proposition de projet de RTM*</i>	<i>Proposition en vue d'une décision de principe*</i>
	RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC))	Amend.2 Oui/CE	CE	AC.3/20	2010/48 <sup>9</sup>	
	RTM n° 11 – Engins mobiles non routiers (NRMM)	Oui/CE	CE	AC.3/14	<sup>10</sup>	
	Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV-SGE)	Oui/Allemagne	Allemagne, Japon et États-Unis	AC.3/17	<sup>11</sup>	
	Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les véhicules légers (WLTP)	Oui/France	CE, Japon et États-Unis	<sup>12</sup> AC.3/26 et Add.1		
	Sous-groupe de la mise au point du cycle de conduite harmonisé (DHC)	Japon/Royaume-Uni				
	Sous-groupe de la mise au point de la procédure d'essai (DTP)	Inde/États-Unis				
GRSG	RTM n° 6 – Amendement 1 (Vitrages de sécurité)	-	CE	AC.3/28	<sup>13</sup>	
	Emplacement et moyens d'identification des commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles	Non	Italie	AC.3/27	<sup>14</sup>	

\* Cotes des documents: les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/... Jusqu'à cette date, la cote commençait par TRANS/WP.29/...

<sup>1</sup> L'AC.3 a décidé d'examiner à nouveau à sa session de juin 2010 la possibilité d'inclure dans le RTM des prescriptions relatives à la résistance au roulement.

<sup>2</sup> Une proposition finale englobant et complétant les actuelles propositions d'amendements au RTM n° 1 sera examinée par le GRSP lors d'une session ultérieure.

<sup>3</sup> Après accord de l'AC.3, le groupe informel du GRSP sur la phase 2 du RTM n° 7 devrait finaliser, lors de futures sessions que le GRSP tiendra en 2010, un projet d'amendement au RTM dans le but de mettre au point un essai dynamique à faible vitesse utilisant le mannequin BioRID II. L'AC.3 a décidé de communiquer le premier rapport de situation du groupe informel au GRSP pour information et examen à sa session de mai 2010.

<sup>4</sup> Une proposition de rectificatif 1 au RTM n° 9 sera examinée par le GRSP à sa session de mai 2010.

<sup>5</sup> À sa session de mai 2010, le GRSP devrait recommander à l'AC.3, pour adoption, un projet d'amendement concernant l'élaboration d'un amendement visant à introduire des critères géométriques permettant d'exempter certains véhicules à cabine avancée.

<sup>6</sup> Lors de futures sessions qu'il tiendra en 2010, le GRSP devrait recommander à l'AC.3, pour adoption, un projet d'amendement visant à introduire la phase 2 du RTM, concernant l'incorporation de dispositions applicables à la jambe souple Flex-PLI. Des



solutions de remplacement suggérées par l'AC.2 seraient examinées par le GRSP à sa session de mai 2010 pour assurer une transition harmonieuse entre les deux jambes d'essai.

<sup>7</sup> L'AC.3 a approuvé la demande tendant à proroger jusqu'à fin 2011 le mandat du sous-groupe. Il a décidé en principe que le RTM ne devrait pas abaisser le niveau de sécurité strict déjà imposé par les législations nationales existantes et que les experts du sous-groupe de la sécurité devraient axer leurs efforts sur les questions techniques.

<sup>8</sup> L'AC.3 a approuvé le principe de la proposition d'amendement 2 visant à insérer de nouveaux ensembles de valeurs limites harmonisées en attendant une proposition définitive et un rapport final à ses prochaines sessions.

<sup>9</sup> L'AC.3 a décidé d'examiner, à sa session de juin 2010, une proposition d'amendement 2 visant à éliminer les options restantes. Il a noté que le GRPE avait l'intention de mettre au point une nouvelle procédure d'essai concernant les émissions de polluants et de CO<sub>2</sub> des véhicules utilitaires lourds électriques hybrides.

<sup>10</sup> L'AC.3 a pris note de l'intention qu'avait le groupe informel de soumettre un projet de rectificatif au RTM.

<sup>11</sup> Le sous-groupe informel des questions environnementales tiendra une nouvelle réunion le 7 juin 2010, avant la session du GRPE, pour arrêter les textes finals de rapports techniques sur les questions environnementales.

<sup>12</sup> L'AC.3 a noté que les deux sous-groupes (DHC et DTP) avaient commencé à élaborer le projet de RTM.

<sup>13</sup> Le GRSG examinera une proposition de projet d'amendement 1 à sa session de mai 2010.

<sup>14</sup> Le groupe informel entend arrêter le texte final du projet de RTM avant la fin de 2010.

### Situation au 12 mars 2010 en ce qui concerne les échanges de vues

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui/non)/Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle TRANS/WP.29/</i>	<i>Proposition de projet de RTM TRANS/WP.29/...*</i>
GRSP	Choc latéral (dispositions concernant les essais de choc contre un poteau)	Non	[Australie]	WP.29-150-11	<sup>1</sup>
	Compatibilité des véhicules en cas de choc	Non	Non	-	<sup>2</sup>
GRE	Techniques d'éclairage des routes	Non	Non	-	<sup>3</sup>
GRSP	Mannequins harmonisés pour choc latéral	Non	[USA]	WP.29-150-4/Rev.1	<sup>4</sup>
WP.29	Systèmes de transport intelligents	Oui/Japon, Royaume-Uni	Non	-	<sup>5</sup>

\* Cotes des documents: les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/... Jusqu'à cette date, la cote commençait par TRANS/WP.29/...

<sup>1</sup> Le représentant de l'Australie a présenté une proposition visant à élaborer un RTM sur les chocs latéraux contre des poteaux. L'AC.3 a décidé de procéder à un examen et à une mise aux voix sur cette question à sa session de juin 2010. Le GRSP examinerait la proposition à sa session de mai 2010 et évaluerait la nécessité de créer un groupe informel.

<sup>2</sup> Le représentant de l'UE a informé l'AC.3 qu'un rapport complet sur la question était en cours d'élaboration et a annoncé qu'il en présenterait un résumé à la session de juin 2010 de l'AC.3.

<sup>3</sup> Aucune information nouvelle n'a été communiquée.

<sup>4</sup> Le représentant des États-Unis d'Amérique a présenté une proposition visant à élaborer un RTM concernant les mannequins harmonisés pour choc latéral. L'AC.3 l'examinerait et la mettrait aux voix à sa session de juin 2010. Dans l'intervalle, le GRSP, à sa session de mai 2010, examinerait la proposition pour information et discussions préliminaires.

<sup>5</sup> Aucune information nouvelle n'a été communiquée.